



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 3 AVRIL 2025 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D12 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents**

**Date de convocation :** ..... 28 mars 2025

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 2

Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI

**Absents excusés :** ..... 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

**Absents :** ..... 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D12 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1° ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**Vu** la délibération D16 du Conseil municipal du 12 décembre 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

**Conformément** au CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

**Considérant** l'avis du Comité social territorial, en sa séance du 2 avril 2025 ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements, des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

### **1°) Pôle des affaires générales / Service Police municipale (PM) / Création d'emploi et affectation à emploi déjà existant**

Pour faire face à la réorganisation du service, une nouvelle procédure de recrutement a été lancée.

Afin de permettre le recrutement d'un nouveau Responsable de service, il est proposé au Conseil municipal, à 35/35<sup>ème</sup> :

- de créer les grades au tableau des emplois de :
  - o Chef de service de PM principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - o Chef de service de PM principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - o Brigadier-Chef principal ;
- d'affecter le grade au tableau des emplois de :
  - o Chef de service de PM ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes ci-dessus non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**2°) Pôle des affaires générales / Service Police municipale (PM) / Affectation à emploi déjà existant**

Pour faire face au départ du Placier / Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), une procédure de recrutement a été lancée.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à 35/35<sup>ème</sup> :

- d'affecter l'emploi d'Agent de maîtrise ;

le candidat ayant été retenu.

Une fois l'agent recruté, le poste laissé vacant fera l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**3°) Pôle Sport, Animation, Jeunesse / Secrétariat du pôle / Création d'emploi et affectation à emploi déjà existant**

Pour faire face au départ de l'assistante administrative du pôle, une procédure de recrutement va être prochainement lancée.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à 35/35<sup>ème</sup> :

- de créer un emploi de :
  - o Adjoint administratif ;
- d'affecter les emplois de :
  - o Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - o Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes ci-dessus non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**4°) Avancement de grade / Promotion interne / Affectation d'emploi déjà existant**

Suite à la publication des listes d'aptitude établies au titre de la promotion interne par le Centre de gestion du département 17, il est proposé au Conseil municipal d'affecter 2 avancements à des agents de la collectivité :

Pour la filière technique :

- 1 emploi de technicien, à 35/35<sup>ème</sup>,
- 2 emplois d'agent de maîtrise, à 35/35<sup>ème</sup>.

Une fois les agents nommés, les emplois laissés vacants feront l'objet d'une suppression ultérieure par délibération, après avis du CST.

**5°) Avancement de grade / Affectation d'emploi déjà existant**

Dans la perspective d'avancement de grade dont pourraient bénéficier des agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de créer, à 35/35<sup>ème</sup> :

Pour la filière culturelle :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Pour la filière technique :

- 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Une fois les agents nommés, les emplois laissés vacants feront l'objet d'une suppression ultérieure par délibération, après avis du CST.

---

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs à compter du 3 avril 2025, tel que suit :

**SUR POSTE PERMANENT, à 35/35<sup>ème</sup> :**

Pour la filière administrative :

- de créer 1 emploi d'adjoint administratif ;
- d'affecter :
  - o 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - o 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour la filière technique :

- d'affecter :
  - o 1 emploi de technicien,
  - o 2 emplois d'agent de maîtrise,
  - o 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour la filière culturelle :

- d'affecter 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Pour la filière sécurité :

- de créer :
  - o 1 emploi de Chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - o 1 emploi de Chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - o 1 emploi de Brigadier-Chef principal ;
- d'affecter 1 emploi de Chef de service de police municipale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 24
- Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,  
Jocelyne PELETTE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**AU 03/04/2025**

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

**I) EMPLOIS PERMANENTS**

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	3	1
Attaché	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	2	2
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	11	10	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	1	9
Adjoint administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	8	8	0

**TOTAL**

**41**

**27**

**14**

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Technicien	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	9	8	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	1	4
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	14	14	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	15	4	11
Adjoint technique	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	12	12	0

**TOTAL**

**64**

**45**

**19**

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16,00/16 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	18,00/20 <sup>ème</sup>	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	18,00/20 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	12,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	11,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	10,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	8,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	6,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	3	0	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,25/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	03,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	4	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	3	2

TOTAL

44

28

16

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S) principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1

TOTAL

1

0

1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Chef de service de police municipale	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	6	5	1
Brigadier-chef	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1

TOTAL

8

5

3

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif exceptionnel	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1

1

0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ANIMATION</i>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1

1

0

<b>TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS</b>	<b>160</b>	<b>107</b>	<b>53</b>
--	------------	------------	-----------

## II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 <sup>ème</sup>	2	0	2
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	17	7	10
Recenseurs (du 1 <sup>er</sup> janvier au 28 février 2025)	CDD vacataires	35,00/35 <sup>ème</sup>	18	0	18

TOTAL

44

9

35

III) POSTES HORS STATUT  
SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	0	3

TOTAL

4	0	4
---	---	---

<b>TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>39</b>
--	-----------	----------	-----------